



A S S T S A S

Association paritaire pour
la santé et la sécurité du travail
du secteur affaires sociales

COVID-19 – Intervenir en situation de violence

Le contexte actuel de pandémie confronte les travailleurs de la santé à des situations où un usager, par son comportement violent ou menaçant, présente un danger pour sa sécurité ou celle des autres. Dans ces circonstances, le recours à une intervention d'équipe ou à l'appel code blanc est souvent nécessaire. L'intervention physique nécessite plus d'organisation qu'à l'habitude, car il faut préalablement s'assurer de l'accessibilité au matériel de protection et prévoir du temps pour l'habillage. Voici un aide-mémoire pour vous guider dans cette nouvelle procédure.

	Intervention d'équipe ou code blanc
Intervention en contexte habituel	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser l'intervention verbale• Appliquer les conseils de la fiche Code blanc• Intervenir de façon concertée, structurée et sécuritaire• Se rappeler de prioriser la protection des personnes• S'organiser (préparer un plan d'action, se répartir les rôles, coordonner l'intervention)• Considérer les enjeux de prévention et revêtir les ÉPI recommandés pour la situation de travail (ex. : casquette, manchon, gants de protection contre les morsures ou piqûres)• Éviter de provoquer une augmentation de l'agressivité chez le client (ex. : se tenir trop près de lui, l'encercler)
Cas suspect ou confirmé COVID-19	<ul style="list-style-type: none">• Plus que jamais il faut favoriser l'intervention verbale• Appliquer les principes d'intervention d'équipe ou code blanc en contexte habituelEt• Se laver les mains• Revêtir une blouse à manches longues• Porter un masque de procédure (1)• Se munir d'une protection oculaire<ul style="list-style-type: none">○ Dans le choix de protection oculaire (2), évaluer le risque que le patient violent arrache la visière de l'intervenant○ Considérer l'usage de lunettes de protection ou de lunettes à coques de sécurité○ Utiliser un dispositif d'attache sécuritaire pour prévenir les étranglements• Mettre des gants non stériles• S'abstenir de se toucher le visage

Références

1. Masque N-95 si IMGA (interventions médicales générant des aérosols) ou si présence de critères de sévérité. Voir INSPQ. (20 mars 2020). COVID-19 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux de soins aigus : recommandations intérimaires. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2906-mesures-prevention-milieux-soins-aigus-covid19.pdf>
2. INSPQ. (2018). Notions de base en prévention et contrôle des infections : équipements de protection individuelle. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2442_prevention_controle_infection_equipement_protection_individuel.pdf

Extrait des recommandations de l'INSPQ sur la protection oculaire

Lunettes de sécurité

- Pour une exposition aux gouttelettes infectieuses, au sang ou autres liquides organiques
- Peuvent être nettoyées et réutilisées jusqu'à ce que la visibilité soit compromise
- Peuvent être portées par-dessus les lunettes de vision

Visière ou écran facial

- Exposition aux gouttelettes infectieuses, au sang ou autres liquides organiques
- Peuvent être portées par-dessus les lunettes de vision

Visière fixée au masque

- Exposition minimale aux gouttelettes infectieuses, au sang ou autres liquides organiques
- Peut être portée par-dessus les lunettes de vision
- Facile à mettre

Recommandations relatives à l'utilisation de la protection oculaire

- Les lunettes personnelles et les lentilles cornéennes ne sont pas considérées comme des dispositifs de protection oculaire
- Choisir des lunettes de protection ou des écrans faciaux qui assurent le maintien de l'acuité visuelle
- S'assurer que la protection oculaire choisie forme une barrière contre les éclaboussures latérales en plus de la projection directe
- Éviter de réutiliser les protections oculaires à usage unique
- Nettoyer et désinfecter les protections oculaires réutilisables après chaque utilisation